



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Montreuil-sous-Bois, le 21 juin 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil « Vins » de FranceAgriMer du 12 juin 2013 : le président Despey réaffirme le souhait de la filière viticole d'un maintien d'une OCM vitivinicole forte et de la préservation de l'intégralité de son budget

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières viticole et cidricole s'est réuni le 12 juin 2013, sous la présidence de Jérôme Despey.

En début de séance, les professionnels ont évoqué la situation commerciale avec la Chine. Les représentants de l'ensemble des familles professionnelles ont rappelé, en Conseil « Vins » de FranceAgriMer, que la viticulture française ne devait pas en subir les effets collatéraux. Le président Despey, s'exprimant au nom de la filière viticole, a ainsi déclaré : « *Les professionnels souhaitent que les plus hautes autorités de l'État et de l'Union européenne arrivent à trouver des solutions, pour que la viticulture française ne soit pas au cœur d'un différend commercial qui ne la concerne pas* ».

Cette réunion du Conseil « Vins » a, pour l'essentiel, été consacrée à l'OCM vitivinicole et à la gestion des crédits communautaires alloués au programme national vin pour 2012/13 (pour mémoire, crédits de 280,3 M€ pour l'enveloppe 2012/13 du programme quinquennal français de l'OCM).

Les professionnels ont rappelé leur mobilisation, depuis 2008, pour la mise en place d'actions structurantes pour la filière viticole au travers de l'OCM et leur volonté de pouvoir optimiser la gestion de ces mesures. Ils ont tenu, une nouvelle fois, à témoigner de leur attachement à la préservation de l'OCM vitivinicole avec ses mesures structurantes, plutôt que de pouvoir bénéficier de DPU. Pour Jérôme Despey, il s'agit d'un sujet prioritaire et déterminant pour la viticulture française. « *Dans la dernière ligne droite de la PAC, je tiens à réaffirmer le souhait de la filière viticole d'un maintien d'une OCM forte. Nous ne voulons pas basculer dans le système des aides à l'hectare* » a-t-il souligné.

À l'occasion de cette discussion, les professionnels ont renouvelé leurs inquiétudes concernant la consommation de l'enveloppe budgétaire 2012/13. La profession a pris acte que tout était mis en œuvre (dont le renforcement des moyens de FranceAgriMer) pour la consommation des crédits de l'enveloppe au 15 octobre 2013. « *Nous souhaitons utiliser l'intégralité du budget annuel prévu* », a de nouveau affirmé Jérôme Despey.

Pour atteindre cet objectif, les représentants professionnels ont rappelé l'enjeu de la revalorisation de l'avance de la mesure d'aide aux investissements des entreprises de 20 à 50 %.

Les membres du Conseil ont par ailleurs donné un avis favorable à la reprise immédiate de l'ensemble des dossiers d'investissements déposés en 2013 et actuellement en liste d'attente. Les bénéficiaires recevront directement une information dès publication de la décision.

Le Conseil a également donné un avis favorable sur deux projets de décision du directeur général de FranceAgriMer concernant la promotion des vins sur les marchés des pays tiers :

- la mise en œuvre par l'Établissement d'un programme de promotion des vins sur les marchés des pays tiers par les entreprises et les interprofessions pour la programmation 2014 à 2018 en application de l'article 103 septdecies du règlement (CE) n° 1234/2007 portant OCM unique ;
- l'ouverture par l'Établissement d'un appel à propositions relatif à des programmes de promotion des vins sur les marchés des pays tiers par les entreprises et les interprofessions pour la programmation 2014 à 2018 en application de l'article 103 septdecies du règlement (CE) n° 1234/2007 portant OCM unique.

Le nouveau programme promotion pays tiers de l'OCM vin concerne des actions qui démarreront au 1^{er} janvier 2014. Les dossiers pourront être déposés auprès de FranceAgriMer de début juillet jusqu'au 18 octobre 2013.

Deux réunions d'information sur ce dispositif seront organisées les 9 et 16 juillet prochains à FranceAgriMer, afin de présenter aux opérateurs concernés les modalités de dépôt des dossiers, la procédure de sélection, les actions éligibles, les contraintes de gestion.

L'Institut français de la vigne et du vin (IFV) a proposé au Conseil un état des lieux sur les programmes de recherche sur les maladies du bois. Cette problématique, déjà ancienne, constitue un sujet particulièrement important, qui inquiète les viticulteurs français et l'ensemble des pays producteurs.

À la suite de cette présentation, les professionnels ont rappelé la nécessité d'amplifier fortement l'effort de recherche tant sur le plan national qu'europpéen.

Cf. pour en savoir plus : *Maladies du bois*, IFV, 12 juin 2013

Le prochain Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières viticole et cidricole se réunira le 17 juillet 2013.

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05

Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr

virginie.nicolet@franceagrimer.fr